PROGRAMME DE FORMATION

pack initiale

Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS / COMPÉTENCES VISÉES	• Se former aux techniques d'hygiène et salubrité • Connaître les réglementations relatives au geste de tatouage et de perçage • Savoir prévenir les risques allergiques et infectieux et être acteur dans le signalement des événements indésirables.
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	Cette formation s'applique dans le cadre de l'arrêté du 5 mars 2024 pour l'application de l'article R. 1311-3 du CSP
CERTIFICATEUR	Ministère de la santé - **RS6939** Date de début d'enregistrement : 14 mars 2024
PRÉ-REQUIS	Aucun
DURÉE	3 jours consécutifs / 21 heures
PUBLIC CONCERNÉ	Tous professionnels dont la pratique engendre une effraction de la barrière cutanée (maquillage permanent, piercing, tatouage...)
MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS DE LA FORMATION	Par téléphone, par mail, en ligne : 06.60.17.71.86 / formation@onaeformation.fr / onaeformation.fr Délais selon l'agenda des sessions : 15 jours au minimum avant le début de la formation selon la disponibilité des places.
PROFIL DES INTERVENANTS	Mme PONIN-GOBALOU Lydia *Infirmière hygiéniste*
MEMBRES DU JURY	Mme DUFOUR Noémie Présidente et représentante du monde professionnel *(Pratique du maquillage permanent > 5ans)* Mme PONIN-GOBALOU Lydia Infirmière hygiéniste et représentante du centre de formation M. DINARD Benjamin Perceur et représentant du monde profesionnel
MÉTHODES MOBILISÉES	Formation en présentiel *(Formation mixte bientôt disponible !)*
CONTENU DE LA FORMATION	Cette formation s'articule autour de 9 modules théoriques et pratiques : **MODULES THÉORIQUES** • **Unité 1 :** Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits de tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel. • **Unité 2 :** Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrisation. • **Unité 3 :** Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique. • **Unité 4 :** Contre-indications et interdiction, pour la réalisation d'un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel. • **Unité 5 :** Stérilisation, désinfection du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés et enregistrement des processus et la traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques. • **Unité 6 :** Règles de protection du travailleur, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales. • **Unité 7 :** Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d'achat), utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets. **MODULES PRATIQUES** • **Unité 8 :** Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection). • **Unité 9 :** Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel.
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Groupe de 5 à 15 personnes
DATE	1 session / mois Calendrier disponible sur notre site, sur nos réseaux sociaux ou contacter directement la responsable pédagogique : 06.60.17.71.86 / formation@onaeformation.fr
LIEU	1, route de Lyon 69530 BRIGNAIS
OUTILS PÉDAGOGIQUES	• Contenu pédagogique sous forme de livret stagiaire individuel • Mise en scène d'un espace de travail pour la pratique (lavage des mains, préparation du poste de travail, nettoyage et élimination des déchets...) • Mise à disposition de matériel pour la pratique (type gants stériles, champs stériles, boites OPTC, SHA, produits désinfectants, produits de nettoyage, ...)
MOYENS PÉDAGOGIQUES	• Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et répondant aux normes d'hygiène et salubrité • Exercices de mise en pratique en groupe et/ou individuels
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Contrôle en présentiel de la maîtrise des compétences au travers d'un écrit final Contrôle en présentiel et devant un jury de la maîtrise des compétences au travers de mises en situation évaluant les pratiques
FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION	Remise d'une certification par l'ARS après le suivi de la formation en intégralité et la validation du contrôle des connaissances ainsi que des compétences requises par l'organisme évaluateur. **La certification a une validité de cinq ans à compter de la date de sa délivrance.**
COÛT DE LA FORMATION	600€ TTC (et TVA non applicable)
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Nos locaux sont accessibles aux PMR. Les modalités pédagogiques peuvent être adaptées aux personnes présentant un handicap. Une référente handicap est disponible pour étudier avec vous les adaptations éventuelles à mettre en œuvre. Contact : contact@onaeformation.fr - 06.63.44.82.85 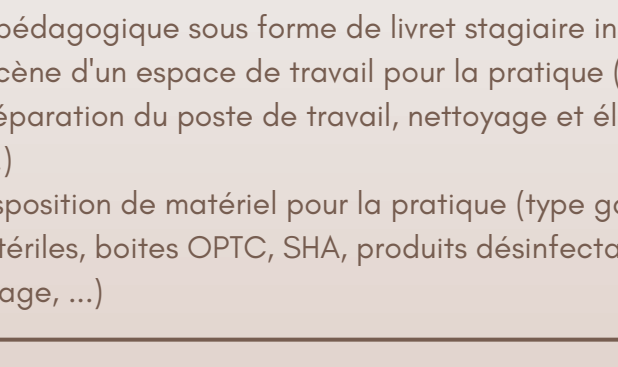

V5 - 30/04/2025